



Nouveau Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine : une réalisation « low cost »

Le SPIP des Hauts de Seine s'est installé dans ses nouveaux locaux le 6 mai dernier et de nombreux dysfonctionnements sont apparus. Au delà des réglages et adaptations nécessaires qu'exige un immeuble neuf, les personnels sont confrontés à de graves difficultés qui risquent d'entraver durablement la bonne marche du service public pénitentiaire en Milieu Ouvert :

- **Le bâtiment tout neuf qui abrite le SPIP et le quartier de semi liberté est dépourvu de climatisation.** Les premières chaleurs de cette fin de printemps ont fait monter le thermomètre à 35 °C dans certaines parties de l'immeuble et notamment à l'accueil du SPIP.

Cette situation déjà pénible risque d'être insupportable cet été d'autant plus que nombre de bureaux ne disposent pas de véritables ouvertures.

L'Institut national de recherche et de sécurité considère qu'au delà de 30°C, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés sédentaires qui peuvent dès lors envisager d'utiliser leur droit de retrait.

Nous rappelons que le rôle des chefs de service est de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité (décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la Fonction publique d'État).

- **La capacité du réseau informatique** qui n'est pas raccordé à la fibre optique est largement sous dimensionnée. Conçu pour 10 utilisateurs il est utilisé par 60 agents. Il résulte de cette situation des pannes récurrentes qui interrompent quotidiennement les outils de communication indispensables à notre activité, l'utilisation du logiciel APPI (Application des Peines Probation Insertion), des imprimantes, du téléphone et des boîtes mail.

De plus, nous n'avons pas accès au logiciel GENESIS (traitement des données sur les personnes détenues). Cet état de fait nuit à la qualité de notre travail et augmente la durée de traitement des situations qui nous sont confiées.

- **Le nouveau SPIP des Hauts de Seine est localisé dans une zone excentrée de Nanterre.** Rappelons ici que les personnels n'ont à aucun moment été associés à sa réalisation pour laquelle seul le critère financier semble avoir été retenu (le terrain aurait été cédé à l'État pour un euro symbolique !). Nous sommes désormais éloignés de la gare et des transports en commun ainsi que des restaurants administratifs situés à 30 minutes de marche. Le parc automobile du SPIP étant réduit à trois voitures il faut impérativement allouer trois véhicules supplémentaires au personnel pour lui permettre de travailler et de se restaurer correctement.

- **Le nouveau SPIP a, de l'avis de la plupart des personnes suivies, « tout d'une prison ».** Compte tenu de la succession des problèmes techniques qui affectent la fermeture des portails, des grilles et des portes il est en réalité à peu près ouvert aux quatre vents et **la sécurité reste en chantier.** Aux questions matérielles s'ajoutent celles relatives aux ressources humaines sur lesquelles nous reviendrons dans un prochain tract.

L'intersyndicale souhaite alerter l'Administration sur les conditions de travail très dégradées qu'engendre cette situation et sur la nécessité d'apporter de toute urgence des solutions adaptées. Elle souhaite aussi informer ses partenaires, en particulier les magistrats de l'application des peines des difficultés que rencontrent les personnels du SPIP pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

Nanterre le 21 juin 2019

La CGT Insertion Probation locale, tél, 01 71 13 01 20
le SNEPAP FSU local, tél. 01 71 13 01 15